



Enquête à destination des candidats aux élections municipales 2020 des communes de la CCLA

Commune de Novalaise. – Liste Novalaise pour tous

Considérez-vous l'Aviron Club du Lac d'Aiguebelette comme un acteur majeur du territoire du Pays du Lac d'Aiguebelette ?

- Oui
-

Selon vous, l'ACLA remplit-il ses missions sportives et éducatives pour les jeunes du territoire ?

- Oui comme l'ensemble des associations du territoire
-

Pour vous, la pratique de l'aviron sur le lac doit : *(plusieurs réponses possibles)*

- Permettre d'accueillir des compétitions
- Etre conforme en tous points à l'article 27.1 - Nombre de jours de pratique - du Règlement des Usages du lac

Le retour de compétitions majeures (dans le respect du nombre de jours autorisés par le Règlement des Usages du Lac) vous semble-t-il important ?

- Oui, primordial

Si oui, pour quelle(s) raison(s) : *(plusieurs réponses possibles)*

- Aider à la survie de l'Aviron Club du Lac d'Aiguebelette
- Image / Attrait touristique du Pays du Lac d'Aiguebelette
- Economie du territoire
- autre(s) : aspects sociaux et éducatifs, maintien de la section sport du Collège de l'Epine et les journées des collèges de Savoie

.....

Le bassin de compétition Ouest (réalisé pour les Championnats du Monde 2015) est aujourd'hui, suite à l'action intentée en justice par le Collectif SOS Lac, jugé irrégulier par le Tribunal Administratif. Seriez-vous favorable à la recherche d'une solution pour pouvoir réutiliser tout ou partie de ce bassin (dans le respect du nombre de jours autorisés par le Règlement des Usages du Lac) ?

- Oui
- Pourquoi ? pour pouvoir réorganiser des compétitions majeures indispensables à la survie du club et à l'image du territoire

Si oui, la solution doit-t-elle être :

- d'abord recherchée en concertation avec les différents acteurs institutionnels, associatifs, socio-économiques
- complétée le cas échéant par les actions juridiques nécessaires

Seriez-vous favorable, au sein du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Régionale, à une révision du Règlement des Usages du Lac prenant en compte les avis et retours d'expérience des différentes structures membres de ce Comité :

- Le règlement actuel reconnaît déjà l'existence du bassin ouest, prévoit le nombre de jours de compétitions autorisés et encadre tous les usages du lac. Nous restons à disposition pour toute concertation complémentaire.

Date : 26/02/20

Claudine Tavel
Novalaise Pour Tous

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire et sommes à votre disposition pour vous apporter des précisions ou pour échanger avec vous sur d'éventuelles interrogations ou propositions sur les sujets « Aviron »